
Biens culturels mobiliers

A.M. 10-02-2023

M.B. 17-07-2023

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 10 février 2023 l'ensemble de fossiles du marbre noir de Denée, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 10 février 2023 la jarre à vin à décor aquatique de la dynastie Ming du Musée royal de Mariemont, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 10 février 2023 le manuscrit autographe de la Légende d'Uylenspiegel de Charles De Coster, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 10 février 2023 le buste de la reine Bérénice II du Musée royal de Mariemont, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 10 février 2023 l'ensemble des autographes de la collection Warocqué du Musée royal de Mariemont, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.